

TRANSITION NUMÉRIQUE

Plan de relance et transition numérique : les porteurs de projets s'impatientent

Alexandre Léchenet | actus experts technique | France | Publié le 23/09/2021

Accélérer la dématérialisation, fluidifier la relation avec les usagers, brancher facilement des logiciels les uns avec les autres : les bénéficiaires des fonds du plan de relance pour la transformation numérique des collectivités commencent à être notifiés. Des fonds qui bénéficieront, in fine, principalement aux éditeurs de logiciels.

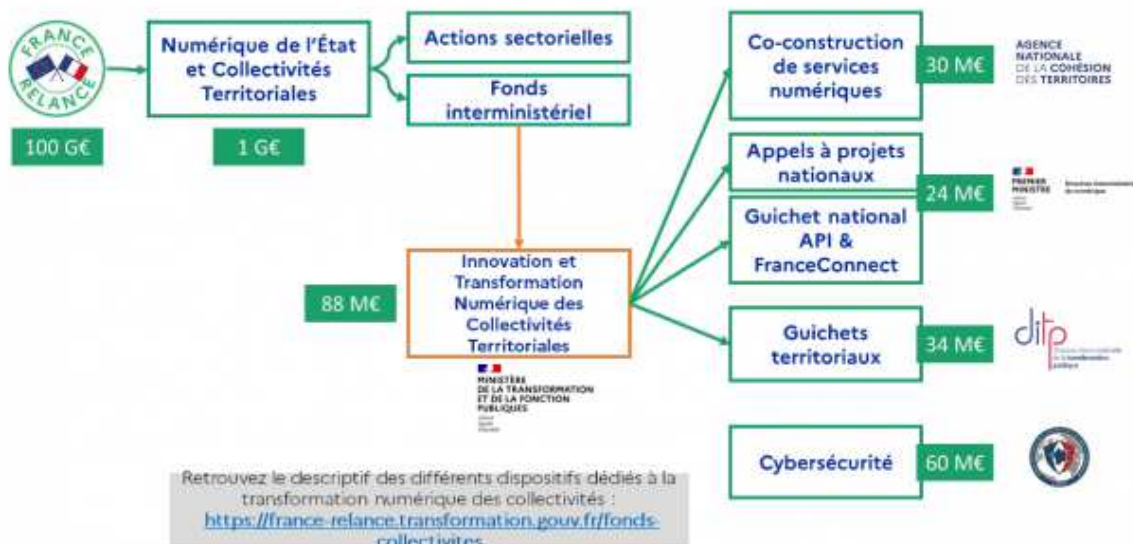


Pour que le plan de relance accouche dans une temporalité politique adéquate, les jurys dédiés à la sélection de projets de transformation numérique dans les collectivités ont travaillé sans relâche cet été pour identifier et accompagner différents projets.

Des annonces devraient être faites par Amélie de Montchalin en octobre, mais en attendant, les porteurs de projets s'impatientent. « On a hâte de passer en mode production ! », nous déclare l'un d'eux, qui attend encore la signature de son partenariat. La Gazette vous propose un tour d'horizons des projets qui devraient être sélectionnés.

Au sein de France Relance, la transformation numérique des collectivités ^[1] représente 88 millions d'euros, répartis entre plusieurs appels à projets et guichets, coordonnées soit par la Dinum, soit par l'ANCT, soit par la DITP.

« On a reçu un grand nombre de projets, se félicite-t-on au cabinet de la ministre de la transformation et de la fonction publiques. L'ambition était que ces enveloppes bénéficient à toutes les collectivités, dont celles qui ne sont pas les plus avancées en matière de numérique. Une palette large d'acteurs a présenté des dossiers. »



Le premier axe est un appel à projets pour la co-construction de services numériques, doté de 30 millions d'euros sur deux ans et porté par l'ANCT.

Le deuxième axe, porté par la Dinum, doté de 24 millions d'euros sur deux ans également, s'organise autour du financement de grands projets d'un côté⁽¹⁾ ^[2], et d'un guichet accessible à l'ensemble des collectivités, afin de faciliter la dématérialisation et l'adoption des API de l'Etat et de France Connect, d'un d'autre côté. 5000 euros peuvent être versés à chaque collectivité, dans la limite de l'enveloppe disponible.

- Les API de l'Etat veulent faciliter les échanges d'informations entre administrations ^[3]

Enfin, localement, jusqu'à 34 millions d'euros sont distribués par les préfetures de région et de département aux collectivités de toutes tailles, pour des projets de moindre envergure, avec toujours l'objectif de la transformation numérique. Les conditions d'accès et le calendrier de ces versements diffèrent d'une préfeture à l'autre, compliquant légèrement la tâche des collectivités.

Selon les premières décisions d'attribution des tickets API et FranceConnect publiées en juin ^[4], que nous avons compilées ^[5], au moins 215 000 euros ont été attribués à 40 collectivités, principalement pour la connexion avec FranceConnect, et principalement pour des communes (58% des fonds versés).

Près de 15 millions pour des services co-construits

Pendant l'été, les premiers projets de co-construction de services numériques ont été sélectionnés sous l'égide de l'comme l'annonçait Acteurs publics ^[6]. Les projets ont été recensés sur le site de l'incubateur des territoires de l'ANCT ^[7], ce qui avait permis de faire émerger des échanges via groupes de travail. Un jury a rendu son verdict parmi une soixantaine de candidats finaux à la fin du mois de juillet ; l'annonce des lauréats est suspendue au déplacement d'Amélie de Montchalin prévu pour le mois d'octobre.

Selon des documents que nous avons pu consulter, le jury a choisi une quarantaine de projets assez variés, dont un fédérateur d'identité numérique pour les agents, ou plusieurs améliorations de la plateforme de gestion de la relation avec les usagers Publik ^[8], que ce soit pour la notification des usagers ou l'interopérabilité avec d'autres services, ou encore une identité numérique localisée, comme celle développée par la Métropole de Lyon.

- Identité numérique : les collectivités doivent travailler main dans la main avec l'Etat ^[9]

Si l'ensemble des projets retenus sont confirmés par le ministère, l'enveloppe maximale serait de 15 millions, dont 11 millions versés directement et 4 millions sous la forme d' »accompagnement ». En effet, une possibilité est offerte à chaque porteur de projet de bénéficier d'un accompagnement de l'ANCT, en piochant parmi ses

prestataires, pour des montants allant jusqu'à 146 000 euros.

Si deux-tiers des fonds proposés sont dédiés à des collectivités ou des syndicats mixtes, 10% pourraient être destinés à des entreprises.

Plusieurs entreprises ont postulé, comme Orange Business Service ^[10] ou Entr'ouvert ^[11], l'entreprise coopérative qui opère la solution Publik.

Cette décision de financer des projets portés par des entreprises a fait tiquer quelques participants au jury, mais elle a été réaffirmée par l'ANCT, analyse juridique à l'appui⁽²⁾ ^[12]. Le cabinet d'Amélie de Montchalin indique que des projets portés par des entreprises « peuvent être éligibles », mais avec des critères « extrêmement stricts : la publication du code source sous licence libre et une gouvernance pérenne ».

Services incubés

A ces projets soutenus directement, devraient s'ajouter des services résultant de projets fusionnés, qui seront développés au sein de l'Incubateur des territoires de l'ANCT. « C'est un peu des mariages forcés », explique un des porteurs de projet concernés qui se satisfait cependant de l'intérêt autour de son projet.

Là encore, les contours de l'accompagnement doivent être précisés dans les mois qui viennent. Ces services, sous réserve de la validation ministérielle, là encore, devraient concerner notamment l'ouverture des données PCRS ^[13] ou un référentiel sur les commerces.

Du côté des projets de grande ampleur, suivis par la Dinum, plus de soixante projets ont été choisis parmi 120 candidats. Eu égard aux critères de sélection, notamment sur la taille de la collectivité, les projets portés par des départements ou des métropoles figurent en bonne place.

Les lauréats ont commencé à être notifiés, mais la liste complète sera annoncée par la ministre, dans les prochaines semaines. Mais certains porteurs ont déjà confirmé la sélection de leurs projets.

C'est le cas notamment chez OpenDataFrance ^[14], avec la généralisation d'OpenDataLocale ^[15], doté de 135 000 euros du plan de relance et l'industrialisation d'OpenDataFactory ^[16], une suite d'outils pour faciliter l'ouverture des données, notamment dans les plus petites collectivités, qui bénéficiera de 160 000 euros du plan de relance.

Cinq des six projets proposés par la Métropole de Lyon vont être financés : l'extension de l'espace numérique de travail aux écoles primaires, la création de Grand Lyon Connect Pro, un identifiant réservés aux professionnels, une expérimentation pour maîtriser le gaspillage alimentaire, un dispositif d'échange pour les PMI et espaces santé avec les publics allophones et un portail de mise en valeur des données. La métropole demandait 478 000 euros pour l'ensemble des ces projets.

Parmi les autres lauréats, il y a également un projet porté par la FNCCR pour faciliter le partage des données concernant l'eau ou l'énergie, ou l'amélioration de l'outil de GRU développé par l'Agence technique départementale de Dordogne (ADT24) et reposant là encore sur la solution Publik, développée par la société Entr'ouvert.

Un intérêt pour les éditeurs

La société Entr'ouvert, spécialisée dans le logiciel libre, outre des projets qui pourraient être financés directement, va également bénéficier de financements à travers les projets dont ceux de l'ADT24, ou de la Métropole de Lyon. En effet, les éditeurs de logiciels peuvent largement bénéficier de ce plan de relance, directement ou non, via les différentes aides existantes, au niveau national ou local. « Les aides sont bien tombées, confirme Estelle Lachaud, à l'ADT24. Elles nous ont permis de convaincre et mobiliser les éditeurs. Ils savent qu'il y a l'argent du plan de relance, ils hésitent beaucoup moins à nous accompagner. »

Certains s'agacent de voir l'argent alimenter ainsi des éditeurs pour des fonctionnalités qu'ils tardaient à vouloir développer, ou qu'ils facturaient assez cher. « L'éditeur facturait l'équivalent d'une dizaine de jours de développement » pour une solution d'export, nous indiquait il y a quelques semaines le responsable open-data d'une ville de taille moyenne. Ce sont les aides de l'Etat et pas la R&D de ces entreprises qui financeront ces fonctionnalités indispensables aujourd'hui.

Chez Berger-Levrault, éditeur de logiciels à destination des collectivités, quatre fonds de France Relance ont été ciblés, pouvant concerner plusieurs milliers de leurs clients et permettant d'accélérer le déploiement de certains produits existants.

« Il n'y a pas d'effet d'aubaine », assure Antoine Rouillard, directeur général délégué chez Berger-Levrault. « Les montants proposés, au delà du simple raccordement, permettent d'envisager des coûts de maintenance et d'hébergement. L'objectif n'est pas de nous enrichir avec les subventions. » Il regrette par ailleurs que les collectivités ne soient pas suffisamment informées des aides auxquelles elles ont droit : « Il y a un travail d'évangélisation à faire. »

Garantir la pérennité

« C'est un enjeu très fort que de faire connaître cette enveloppe », confirme le cabinet d'Amélie de Montchalin, qui rappelle qu'un site accompagne les collectivités ^[1] pour identifier les subventions auxquelles elles ont droit, en fonction de leurs besoins et caractéristiques. « Nous voulons faire en sorte que les collectivités aient un interlocuteur très clair en fonction des projets », poursuit-on au cabinet.

Plusieurs observateurs nous ont remonté des difficultés à bénéficier d'une vision d'ensemble des aides de France Relance dédiées au numérique, en particulier parce qu'elles sont portées par deux ministères différents, et plusieurs services interministériels. « C'est important d'avoir un portage politique dans le numérique, mais il est évident que chaque ministre a envie de se prévaloir des résultats du plan de relance », décrypte Sébastien Tison, conseiller numérique chez France Urbaine.

Au delà de la relance économique, France Relance a également permis la relance de la transformation numérique des territoires, avec une transition du programme DCANT au programme TNT. « Ça a permis de faire un audit de la transformation numérique des territoires, de voir où sont les trous et de travailler main dans la main avec l'Etat. Mais il faut rester alerte et maintenir un dialogue pérenne », avertit Sébastien Tison.

- Le programme « Transformation numérique des territoires » sur la rampe de lancement ^[17]

Un constat partagé par John Billard à l'Association des maires ruraux de France, avec quelques nuances : « Il y a une vraie volonté de l'Etat à mettre tout le monde autour de la table, mais parfois, est-ce que ça ne devrait pas être à l'Etat de prendre la main ? Si l'Etat veut faire de la dématérialisation, il doit assumer la responsabilité de l'accès à ses services publics ! »

[màj à 15:21 avec des précisions sur les tickets API et FranceConnect déjà attribués et à 15:59 avec des précisions sur les projets acceptés pour la Métropole de Lyon]

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le programme « Transformation numérique des territoires » sur la rampe de lancement
- Les API de l'Etat veulent faciliter les échanges d'informations entre administrations
- Programme numérique Etat-collectivités : l'heure du bilan